

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Présents : Mesdames BALARD Maguy, COLMAGRO Patricia, GINESTE Colette, HYGONENQ Brigitte, LABAT Sylvie, METEAU Sylvie, RIEGES Karine,  
Messieurs CASSOU Jean-Marc, DAUREJAT Francis, DUPUY Fabrice, GRESSE Grégory, LABAT Frédéric, SAZY Lucas, VALLEZ Cédric

Madame HYGONENQ Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Présentation de la vidéo protection par l'adjudant-chef Habernet
- Débat
- Façade mairie
- Achat aspirateur feuilles
- Contrat enfance jeunesse
- Système chauffage chaudières
- Eclairage public
- Questions diverses

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.*

*Le compte-rendu de la séance du 21 novembre est approuvé.*

## PRÉSENTATION VIDÉO PROTECTION

Suite à des problèmes de délinquance récurrents sur l'ensemble de la commune, il a été demandé un audit de sureté dédié à la vidéoprotection. Monsieur l'adjudant-chef Habernet est présent afin d'exposer ses conclusions. Il propose l'implantation de 11 caméras sur l'ensemble de la commune. (Coût moyen d'une caméra environ 5000€).

La FIPDR (fond d'aide aux financements) pourrait participer à hauteur de 40% et le Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de vidéoprotection et autorise monsieur le Maire à demander des devis aux entreprises qualifiées.

## FAÇADE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil que la partie haute de la mairie n'a pas pu être rafraîchie lors des travaux effectués en régie. Il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée afin de les réaliser. Le Conseil à l'unanimité accepte qu'une demande de devis soit réalisée pour ces travaux de peinture ou de crépi.

## **ACHAT ASPIRATEUR FEUILLE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les services techniques souhaitent renouveler leur aspirateur à feuilles.

Après avoir reçu plusieurs devis, deux entreprises retiennent l'attention avec un coût d'environ 5000 € HT. Le conseil à l'unanimité approuve cet achat et donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour choisir l'une des entreprises présentées en accord avec les services techniques.

## **AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat Enfance Jeunesse que nous avons souscrit avec la CAF de Tarn et Garonne est arrivé à expiration le 31 décembre 2019. Il se renouvelle désormais par voie d'avenant au CEJ de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 puisque qu'il constitue le contrat unique du territoire.

Considérant la nécessité de maintenir nos accueils de loisirs et par soucis d'améliorer les actions développées en faveur des enfants et des adolescents, Monsieur le Maire propose de signer l'avenant au contrat 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **SYSTÈME CHAUFFAGE CHAUDIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de changer les systèmes de chauffage de l'école primaire, de la mairie et de la Poste actuellement approvisionnés par du fuel.

Karine RIEGES, après s'être renseignée, explique que le système de granulé semblerait plus sûr et plus stable que celui de la pompe à chaleur.

Elle propose de consulter une entreprise afin de pratiquer un diagnostic de performance énergétique et de demander des devis.

Elle propose aussi de se renseigner concernant l'isolation à 1€.

Le Conseil à l'unanimité approuve ses propositions et autorise monsieur le Maire et l'adjointe aux travaux à effectuer les démarches nécessaires.

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire souhaite réaliser des économies d'énergies et financières en matière d'éclairage public. Pour ce faire, il propose d'installer des ampoules Led dans le secteur du Foyer d'Accueil Médicalisé dans un premier temps.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce projet et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## CRÉATION D'ADRESSES RUE DES BOURDETTES

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il conviendrait de déterminer un second numéro postal aux parcelles B 504 et B 503 adressées au 68 TER et 68 Bis rue de la République, puisque les propriétaires souhaitent réaliser une entrée sur la rue des Bourdettes.

Afin de le faire répertorier au service du cadastre, monsieur le Maire propose le numéro :

- 11 rue des Bourdettes pour la parcelle B 504.
- 13 rue des Bourdettes pour la parcelle B 503.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette dénomination et charge Monsieur le Maire d'en informer les Services concernés.

## QUESTIONS DIVERSES

### ***Pigeons :***

Un arrêté a été pris pour que l'entreprise Dove Busters puisse intervenir samedi 16 janvier.

### ***Abattage arbre :***

Demande de Monsieur Irague concernant l'abattage d'un marronnier sur le domaine communal devant chez lui. L'intervention pour cette opération sera effectuée par les employés municipaux.

### ***Numérotation des voies par La Poste :***

Suite aux nombreuses plaintes d'administrés concernant la difficulté des livreurs à les localiser, Monsieur le Maire propose qu'un intervenant de la Poste vienne exposer un projet de Numérotation des voies au cours d'une réunion du Conseil.

### ***Case de Colombarium :***

Un concessionnaire souhaite revendre sa case de colombarium car il déménage définitivement. Il n'a été propriétaire de celle-ci que pendant deux mois. Il sollicite le conseil afin de se faire racheter son emplacement.

Le Maire propose à l'assemblée de lui racheter au même prix (soit 400€ la case de columbarium.)

A la majorité, le conseil approuve le rachat pour 400 € et autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

### ***Extension de cimetière :***

Toujours en attente d'un retour du Département.

***Commission embellissement :*** prochaine réunion de commission le lundi 18 janvier.

***Soutien social :*** Suite à une demande de l'assistante sociale concernant une administrée en situation difficile, monsieur le Maire propose de faire un geste en effaçant une partie de sa dette de cantine et de centre aéré. Ses frais de cantine s'élevant à 137 € et ceux de centre à 68 €, il propose d'effacer 50% de sa dette.

A la majorité le Conseil Municipal approuve l'effacement de la moitié de ses dettes.

***Camping-Car :*** Possibilité de créer 3 places de camping-car matérialisées à Bertranon avec le concours de la Communauté de Communes.

***Commission locale d'information de Golfech :***

Titulaire : Yves Meilhan

Suppléant : Cédric Vallez

***Travaux rue des Coquelicots :*** Stabilisation de deux regards.

***Travaux d'intérêt généraux :*** Suite à la venue d'un juge aux affaires familiales concernant un jeune administré de notre commune, il est possible que celui-ci vienne effectuer quelques travaux d'intérêt généraux au sein des services techniques prochainement.